



**Thierry PRADIER 2012**

Château-du-Loir, le 6 juin 2012

Monsieur le Président  
Association France Palestine Solidarité  
4 rue d'Arcole  
72000 Le MANS

**Objet : Réponse de Thierry PRADIER à l'association France Palestine Solidarité !**

**Nous répondons a votre sollicitation et souhaitons que les réponses données puissent vous éclairer et vous donner satisfaction.**

Israël refuse depuis des décennies de se soumettre aux règles basiques du droit international. Ce sont ainsi plus de 30 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qu'Israël a refusé ou refuse encore de respecter, attitude pour le moins **paradoxe** de la part d'un état créé par une résolution des Nations unies.

Chaque jour, avec la colonisation, ce sont les conventions de Genève qui sont violées. En juillet 2004, la Cour internationale de justice (CIJ) demandait à Israël de détruire le mur construit en Cisjordanie : le mur est toujours là, et continue de s'étendre... Le respect de ces résolutions et de ces conventions est la seule voie possible vers une paix réelle, où le droit et la justice seraient des principes intangibles et non pas, comme c'est le cas à l'heure actuelle, des objets de négociation. C'est pourquoi nous demanderons à l'ONU de mettre en œuvre des sanctions contre le refus d'Israël de respecter le droit international.

La Palestine, membre à part entière de l'UNESCO, doit être admise à l'ONU. Depuis 1977, les Nations Unies célèbrent, le 29 novembre de chaque année, la journée internationale de solidarité avec la Palestine. Cette année encore le Secrétaire Général des Nations Unies déclare : « *Soixante quatre ans jour pour jour, l'assemblée générale adoptait la résolution 181 prévoyant la partition du territoire sous mandat en deux États. La création d'un État palestinien, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité, n'a que trop tardé.* »

**Pour autant, la demande d'admission de la Palestine comme 194ème État des Nations Unies n'a pas obtenu une réponse positive de la part du Comité d'admission du Conseil de Sécurité.** Les États- Unis ont menacé d'user de leur droit de veto et les pays européens ont été incapables de définir une position commune. Le gouvernement français a même utilisé son influence pour faire pression sur les représentants palestiniens afin qu'ils limitent leur demande au statut de membre observateur.

**Je réaffirme le droit des Palestiniens à un État souverain à part entière, viable et indépendant dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.**

La responsabilité majeur à la non résolution du conflit revient à la communauté internationale et plus particulièrement à l'Europe dont le devoir était de s'engager fermement pour l'exigence d'un état palestinien.

Aujourd'hui, les négociations sont bloquées et le gouvernement israélien porte une lourde responsabilité de par sa politique de colonisation, la construction du mur, le blocus de Gaza, et sa

politique essentiellement fondée sur la force militaire.

Ces politiques bien que condamnées verbalement se poursuivent dans l'impunité la plus totale. Ceci n'aide pas à satisfaire la revendication légitime du peuple palestinien ni à assurer sa propre sécurité .

Afin de prendre le chemin de la paix juste et durable au Proche Orient, la France devra avoir une politique cohérente, ses déclarations doivent être suivies d'effets. Le règlement du conflit est une priorité que je veux porter en Europe et aux Nations Unies.

Ce conflit nourrit tous les extrémismes religieux et autres, il cristallise la révolte contre un occident puisant qui cautionne l'impunité vis à vis d'Israël. Ce conflit est politique et tout autre traitement renforce ceux qui pensent que la « guerre des civilisations » est un enjeu mondial et que les conflits se réduisent à cette dimension religieuse. **Je refuse toute instrumentalisation communautaire et toute importation du conflit israélo-palestinien en France** ou ailleurs, ce conflit doit avoir un traitement politique et sur lequel chaque citoyen doit pouvoir se positionner indépendamment de toute appartenance communautaire.

La campagne de boycott des produits israélien fut lancée par la société civile palestinienne et a pris un essor international. Elle ne s'attaque pas, comme certains le font croire, ni à Israël, ni à la société israélienne, ni aux individus. Elle est la réponse de la société civile qui souhaite que la violation du droit international soit condamnée par les voies diplomatiques, les voies politiques mais également les voies économiques.

A maintes reprises, les écologistes ont précisé leur position par rapport à cette campagne internationale et française. Nous avons clairement exprimé notre soutien à une campagne qui dénonce et se prononce **pour le boycott des produits provenant des colonies**, territoires qui sont considérés **illégaux et qui ne respectent pas l'étiquetage sur le lieu de provenance des produits**. Le boycott, je le répète, ne concerne pas, pour les écologistes, l'ensemble des exportations israéliennes, encore moins les artistes ou universitaires.

**Je continuerai d'appuyer le boycott des entreprises israéliennes ou étrangères et en l'occurrence françaises qui travaillent dans les colonies et pour les colonies et exportent les produits fabriqués dans des territoires illégalement acquis.**

De plus, je considère pour ma part qu'il est du devoir de chaque pays de respecter ses engagements en matière de droit international et qu'il est aussi leur rôle de rappeler à un pays tiers et, en l'occurrence à Israël, **l'ensemble de ses engagements en matière de droit international, de droits de l'homme et de droit international humanitaire.**

Je me battrais également pour que la France face preuve de transparence dans ses relations militaires avec l'État d'Israël, afin d'examiner dans quelles mesures la coopération entre les deux États contribue ou non à la répression du peuple Palestinien.

Contacts :

Thierry PRADIER / 06 28 25 18 15 / pradier@eelv-legislatives.fr [www.thierrypradier2012.fr](http://www.thierrypradier2012.fr)